

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE  
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS  
DU 2 FEVRIER 2018**

Affaire suivie par H DESORMES

PV2018.02.02

Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

**APPROUVÉ**

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 25 janvier 2018, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le vendredi 2 février 2018.

Étaient présents :

**Membres élus :**

- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- Mme Elvire DIAZ, Professeure d'Université, UFR LL ,UP
- M Olivier LASSAGNE, PE, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Valérie NOUVIALE, PRCE, site ESPE de la Charente, UP
- M. Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Marion FAITG, Etudiante PA PLC ESPE site de la Charente
- M Thierry SERVA, Etudiant PA PE, ESPE site de la Charente
- Mme Chloé SPECIA, Etudiante PA PLC, ESPE site de la Charente
- M Victor MORIN, Etudiant PA PLC, ESPE site de la Charente

**Représentants de l'université de Poitiers :** néant

**Personnalités extérieures :**

- M Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers
- Mme Sylvie CHARPENTIER, Conseillère technique premier degré, académie de Poitiers
- M Fabrice BIRON, MAIF
- M. Éric ESPERET, Président du CE, ancien Président de l'université de Poitiers

**Membres invités permanents :**

- Mme Christelle POTIER, Responsable des services administratifs
- Mme Hélène DESORMES, Responsable cellule d'appui au pilotage et à l'innovation de l'ESPE
- M Jean-Marie MESLIER, Directeur du site de la Charente
- M David FEVIN, Directeur du site de la Vienne

Étaient représentés :

- Mme Stéphanie VOLTEAU, procuration à Mme NOUVIALE
- M Jacques BOUCHAND, procuration à M DEFEVER
- Mme Sandrine DIEBOLT, procuration à Mme DIAZ
- M Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M COTTRON
- Mme Sybille LAJUS, procuration à Mme DIAZ
- Mme Emmanuelle AURAS, procuration à M ESPERET
- Mme FAVIEZ-DECROIX, procuration à Éric ESPERET

Étaient excusés :

- M Patrick MOTILLON, Responsable des formations MEEF, ULR
- Mme Astrid DUFORT, Etudiante M1EE site de la Vienne
- Mme Camille HOCHEDÉZ, Assesseure pédagogie de Sciences Humaines et Arts
- M Frédéric ROUSSEAU, Vice-Président Formation et Vie Universitaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du PV du CE du 4 décembre 2017**
- 2- Informations diverses**
- 3- Désignation d'élus du CE pour participation aux commissions consultatives**
- 4- Examen du budget de projet 2017-2018**
- 5- Examen des maquettes de l'offre de formation de l'ESPE**
- 6- Questions diverses**

E Espéret annonce les changements au niveau de la composition du Conseil d'Ecole :

○ Accueil de nouveaux membres du CE :

✓ Dans le collège des étudiants (suite aux élections des 6 et 7 décembre 2017) :

- Gaëtan ROBY, M2 PE, site de la Vienne / suppléante Marion FAITG, PA PLC, site de la Charente
- Chloé SPECIA, PA PLC, site de la Charente/ suppléant Arnaud BERTHIER, PA PE site de la Vienne
- Thierry SERVA, PA PE, site de la Vienne / suppléante Eve PIERRE, M2 PE site de Charente Maritime
- Astrid DUFORT, M1 EE, Site de la Vienne / suppléant Victor MORIN, PA PLC site de la Charente

E Espéret rappelle que, même si le titulaire et le suppléant sont présents tous les deux, une seule voix est comptabilisée lors des votes.

✓ Dans le collège des personnalités désignées par la Rectrice :

- Sylvie CHARPENTIER, Conseillère technique premier degré, académie de Poitiers, remplace Laurent DESPORT

○ Départ d'un membre du CE :

✓ Dans le collège des autres personnels élus :

- Lydie TAHO-TAZA, BIATSS site de la Vienne a donné sa démission

E Espéret précise qu'en raison de la nouvelle composition du CE, un point supplémentaire sera traité concernant la désignation de membres élus du CE pour participation aux commissions consultatives.

Les points à l'ordre du jour 3 et 4 seront inversés, pour permettre à P Péaud d'être présent quand sera examinée l'offre de formation 2018-2021.

C Specia lit une déclaration commune au titre de FSU, FNEC FP FO (voir déclaration en annexe 1) et M Faitg lit une déclaration au titre de FO, FNEC FP FO (voir déclaration en annexe 2)

M Faitg précise qu'au nom de la Fédération FO, elle ne prendra pas part aux votes de ce CE (voir déclaration en annexe 3).

En réponse à M. Faitg, M Cottron rappelle que la loi impose la parité au sein de chaque collège, ce qui explique que M Faitg ne soit pas titulaire mais suppléante laissant sa place à G Roby.

A la question concernant le régime indemnitaire des stagiaires, M Cottron invite M Faitg à se renseigner auprès du rectorat.

E Espéret indique que pour la bonne marche des conseils, toute question doit préalablement lui être envoyée et a minima une semaine à l'avance.

M Cottron invite les nouveaux membres à consulter le site internet de l'ESPE sur lequel sont déposés le cadrage des instances de l'ESPE, le calendrier, les PV validés, les listes des membres et une liste des sigles et abréviations utilisés lors des conseils et commissions.

## 1- Approbation du PV du CE du 4 décembre 2017

**Nombre de votants : 19 (12 présents et 7 procurations)**

**Pour : 16**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2**

**Ne prenant pas part au vote : 1**

**Le PV est approuvé**

## 2- Informations diverses (présenté par M Cottron)

### o Accréditation ESPE de Poitiers

M Cottron réprecise les différentes étapes aux nouveaux membres, cela fait un an que les équipes de l'ESPE travaillent sur l'accréditation : après une phase d'auto-évaluation, l'ESPE construit la nouvelle offre en concertation avec les partenaires.

Une réunion de dialogue sur le dossier d'accréditation 2018-2021 de l'ESPE s'est tenue le 6 décembre avec la DGESCO, la DGESIP et la DGRH. Etaient présents coté « projet ESPE » :

- le rectorat (la rectrice, O Himy - référent ESPE, M Vinel – responsable de la formation continue et N Paillet - responsable de la Division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur,)
- l' ULR (JM Ogier - président, et F Rousseaux - VP CFVU)
- l' UP (Y Jean - président, V Laval - VP CFVU)
- l' ESPE (E Espéret - président du CE et M Cottron – directeur de l'ESPE)

D'un avis unanime, il a été remarqué une excellente connaissance du dossier de la part de nos interlocuteurs.

Le compte rendu de cette réunion présente un bilan global très positif :

Extrait : « dossier, solide et très intéressant, qui montre un bilan détaillé, clair, et qui trace des perspectives originales et réalistes pour le prochain quinquennal, avec des points forts relevés (l'ouverture à l'international, axe sur lequel l'ESPE est exemplaire ; la valorisation de la culture scientifique et technique, remarquable et en étroite collaboration avec le rectorat ; le volet recherche, avec un projet réaliste et de qualité en termes de structuration, de diffusion et de rapprochement du monde éducatif ; la dynamique autour du numérique, notamment en recherche »).

M. Cottron souligne que ce bilan montre un engagement fort des différents acteurs impliqués dans les missions de l'ESPE et remercie chacun (personnels de l'ESPE et partenaires) pour sa contribution.

Quelques points sont à préciser, qui pour beaucoup, consistent en une actualisation du dossier qui avait été finalisé fin mai 2017 :

- L'évolution des maquettes depuis la transmission du dossier
- L'expérimentation avec le CNED (mise à niveau en maths)
- Le cadrage établissement en Licence en amont des MEEF
- L'accompagnement des néo titulaires
- Le potentiel recherche sur le territoire académique
- Une réflexion sur le budget de projet

Il n'est aucunement besoin de présenter à nouveau le dossier devant les Conseils. Les précisions demandées sont à fournir avant le 3 avril prochain. La date de présentation au CNESER n'est pas encore arrêtée.

*M Faigt demande si les étudiants ont été associés à cette construction.*

*M Cottron répond que les propositions se sont appuyées sur les discussions en conseils de perfectionnement (instance permettant de dresser un bilan de chaque année universitaire écoulée en présence des représentants des étudiants et des équipes pédagogique et administrative de l'ESPE).*

*JM Meslier rappelle que, pour ce qui concerne le 2<sup>nd</sup> degré, il y a eu un conseil de perfectionnement avec chaque composante disciplinaire (SHA, FSS, Lettres et Langues et SFA).*

*E Espéret rappelle que la posture du Ministère a changé : le contrat d'accréditation n'est pas une habilitation. Le Ministère reconnaît maintenant aux universités la capacité de délivrer des diplômes en accréditant (ou pas) leur projet de formation.*

- Les entretiens du Réseau des ESPE du 11 janvier

Le Réseau national des ESPE a souhaité organiser une journée de réflexion sur la formation par alternance mise en place en 2013 par la création des ESPE. Cette journée avait pour objectif un recueil de propositions visant des évolutions structurelles favorisant la formation, pour être force de propositions dans l'éventualité d'une réforme qui pourrait être annoncée. Cette journée s'est organisée en 4 tables rondes, chacune animée par un directeur d'ESPE sur les thèmes :

- Le continuum de formation
- Le cycle en deux années du master MEEF
- Le partenariat entre les rectorats, les UFR et les ESPÉ
- La structuration, le rôle et la nature de la recherche, adossée à la formation

Les partenaires et acteurs de la formation (CPU, VP CFVU, académies, organisations représentatives des enseignants) participaient à ces tables rondes. La journée est jugée par E. Espéret et M. Cottron plutôt décevante, se limitant à des constats partagés sur les points positifs de la réforme de 2013, sur certains freins de mise en œuvre. Mais aucune réelle piste d'évolution n'a été abordée.

Le Réseau des ESPE va élaborer dans les prochaines semaines un texte bilan/freins/propositions.

*M Faigt demande pourquoi les étudiants n'étaient pas présents.*

*M Cottron répond que les organisations syndicales étudiantes ont été invitées mais qu'aucune ne s'est déplacée.*

- 4<sup>ème</sup> édition du Printemps de la recherche en éducation

La 4<sup>ème</sup> édition de la manifestation « Printemps de la recherche en éducation » organisée par le Réseau des ESPE se déroulera les 27 (après-midi) et 28 (journée) mars 2018 à Paris.

Le 27 sera consacré à des présentations de doctorants dans le cadre du « Prix Poster Doctorants ». L'organisation est confiée à V Millogo - chargé la recherche à l'ESPE de l'académie de Poitiers. La journée du 28 mars se déroulera sous la forme de deux symposia introduits chacun par une conférence :

- « Réflexions autour des défis de l'inclusion. Penser autrement l'École », par Liliane Pelletier (MCF La Réunion)
- « Pourquoi est-il si facile aux humains de coopérer en général, et si difficile quand il s'agit d'apprendre (notamment avec des outils numériques) ? », par André Tricot (PU, Toulouse)

M Cottron invite les collègues de l'ESPE à assister à cette manifestation, les informations sont disponibles sur le site du Réseau des ESPE et seront également relayées par l'ESPE.

- La journée des doctorants du 11 janvier

Pour la 2<sup>nd</sup>e année, l'ESPE de l'Académie de Poitiers a organisé une manifestation consacrée à la présentation de travaux de doctorants provenant des laboratoires d'adossement de nos masters. Il est à noter plusieurs points : d'une part, la très forte implication des laboratoires partenaires, d'autre part, le souci des doctorants de proposer des présentations adaptées et enfin le grand intérêt des travaux présentés.

L'objectif de cette manifestation est de montrer un panel diversifié de problématiques éducatives, de partager des démarches scientifiques. M Cottron souligne que, malgré la richesse des interventions et l'intérêt que peut avoir ce type de manifestation pour des étudiants, peu de public était présent, alors qu'il n'y avait ce jour-là ni cours, ni évaluation sur le site de Poitiers. Il ajoute que chacune des présentations a été filmée et est disponible sur UPTUBE.

- Retour sur le COSP du 25 janvier

Ce COSP a été intégralement consacré à la recherche, avec deux temps distincts.

Une première partie a consisté en un bilan des pratiques et une présentation des démarches initiées :

- un bilan des activités de recherche et de la politique scientifique (bilan au sein des MEEF, structuration des axes de recherche, politique incitative pour participation à des recherches internes, bilan séminaires et colloques)

- un point sur la formation à et par la recherche

- un état des lieux très précis effectué par le directeur du CeRCA, N Vibert sur l' appropriation des spécificités des MEEF, la liste des difficultés et freins rencontrés pour une véritable formation par la recherche et des propositions de contributions du CeRCA à l'encadrement de mémoires.

- le transfert des connaissances et leur appropriation : il a été notamment indiqué que l'articulation expertise scientifique/problématique de terrain se mettait en place par des temps d'échanges d'une demie journée sur des thématiques spécifiques entre scientifiques du domaine et personnels de l'académie repérés. L'ESPE est représentée par son chargé recherche. La thématique du 30 janvier dernier était : les freins à l'acquisition de la lecture en collaboration avec le CeRCA, fin mars ce temps d'échange portera sur « les territoires de l'éducation prioritaire » avec le CRIEF.

Une seconde partie a été consacrée à une réflexion sur le PIA3 :

M Cottron a rappelé les objectifs du PIA3 : lancer un appel à projets sur les territoires d'innovation pédagogique, promouvoir quelques « *ESPE du futur* », « *faire émerger des écoles supérieures du professorat et de l'éducation pilotes, qui articulent étroitement acquis de la recherche et développement de nouvelles pratiques pédagogiques au sein des établissements scolaires* »

« *Ces ESPE auront pour mission d'améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif en concevant et en déployant sur le terrain des approches pédagogiques adossées à la recherche et fondées sur les meilleures pratiques.* (extrait de la convention entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations – décembre 2017)

Deux thématiques sont déjà retenues pour cet appel à projet (la formation initiale et continue pour l'enseignement professionnel et une ESPE numérique à pilotage national). Deux ou trois autres projets seront financés, les attendus seront définis dans les semaines à venir.

La réflexion du COSP a porté sur un possible projet dont l'ESPE de Poitiers serait porteuse au niveau de la région Nouvelle Aquitaine avec une contribution des 2 autres ESPE qui pourrait combiner plusieurs entrées :

- le renforcement de l'articulation recherche/terrain (voir 1<sup>ère</sup> partie du COSP)
- la diversification des parcours de formation
- la formation de formateurs : diversification et articulation

La rectrice est favorable au projet et Y Jean sera sollicité dans les jours à venir.

- Responsabilité du CRIIP

Notre collègue Dyanne Escorcía a été retenue par l'équipe présidentielle de l'UP suite à un appel à candidature pour assurer la responsabilité du Centre de ressources, d'ingénierie et d'initiatives pédagogiques de l'UP. Notre collègue, MCF à l'ESPE et rattachée au CeRCA, s'était déjà impliquée dans cette structure en conduisant des recherches sur la thématique de la pédagogie universitaire.

### 3- Désignation d'élus du CE pour participation aux commissions consultatives

- Commission pédagogique et commission organisation de la mise en situation professionnelle :

Le collège des étudiants était représenté dans ces deux commissions, un représentant est nécessaire dans chacune de ces deux commissions. Les élus étudiants (titulaires et suppléants) ont été contactés ce lundi 29 janvier et il leur a été demandé de désigner ces deux représentants.

*M Faigt précise qu'il lui semble matériellement compliqué d'assister à ces commissions compte tenu de l'emploi du temps chargé et partagé entre établissement scolaire et ESPE*

*M Cottron précise que ces commissions se réunissent en général une fois par an, la réponse est à transmettre dans les 3 semaines à venir.*

- Commission des moyens :

L Taho-Taza avait été désignée pour participer à la commission des moyens. Le CE doit proposer un membre élu pour la remplacer, un courrier sera envoyé dans les 15 jours aux membres à ce sujet. Cette commission se réunit une à deux fois par an.

### 4- Examen du budget de projet 2017-2018 (présenté par C Potier et M Cottron)

- Présentation du BP 2017-2018 (voir document transmis)

M Cottron rappelle que ce budget de projet a pour objet de traduire la contribution des entités partenaires à la mise en œuvre des missions de l'ESPE. Il rappelle les principes retenus pour l'élaboration de ce budget, les modes de calcul permettant le passage aux coûts salariaux, les postes budgétaires pris en compte.

Par rapport au budget de projet 2016-2017, deux changements importants apparaissent :

- au niveau du rectorat, la rémunération des fonctionnaires stagiaires n'est plus prise en compte, suite à la demande de la DGESIP.

- au niveau du CNED, la contribution correspond au coût public des modules de formation à distance mis à disposition pour une mise à niveau en mathématiques de nos étudiants de M1 dans le cadre de l'expérimentation développée sur les sites d'Angoulême et de Niort.

C Potier apporte des précisions sur les crédits (fonctionnement et investissement) déclarés par l'ESPE dans ce budget de projet. Le réalisé du budget 2017 de la composante a servi de base pour renseigner ces crédits et pour les répartir suivant les différents postes budgétaires composant le budget de projet.

*M Faigt indique qu'une certaine obscurité persiste pour le fonctionnaire stagiaire dû à son double statut, elle fait d'ailleurs un lien avec le budget de projet, qui tantôt fait apparaître les rémunérations des fonctionnaires stagiaires (comme l'an passé) et tantôt les enlève comme cette année.*

*O Himy rappelle que ce statut doit plutôt être perçu comme une richesse et qu'il est bon de se souvenir qu'avant la réforme les FS étaient devant élèves 18h par semaine et sans formation.*

*E Espéret indique que le budget est un outil politique et stratégique, qui a permis par exemple de réfléchir à comment mieux impliquer le CNED. Ce budget de projet n'a pas vocation à régler la question de l'alternance.*

*E Diaz demande si les PEMF sont inclus dans le budget de projet.*

*M Cottron et O Himy précisent que ces personnels, comme les FA, sont mis à disposition et donc leur rémunération est comptabilisée dans la contribution du rectorat en formation initiale.*

#### **Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur le budget de projet 2018:**

**Nombre de votants : 19 (12 présents et 7 procurations)**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstentions : 5**

**Ne prenant pas part au vote : 1**

**Le projet de budget de projet 2018 est adopté**

- Cartographie économique de la formation des enseignants

M Cottron présente l'expérimentation nationale mise en œuvre par l'IGAENR avec les ESPE de Bordeaux et de Nancy pour définir une cartographie économique de la formation des enseignants. Cette cartographie doit permettre la mise en évidence d'indicateurs et conduire à une analyse plus ciblée des activités des ESPE. La comparaison du potentiel par site de formation, le coût et les moyens mis en œuvre pour la formation dans les disciplines dites orphelines pourraient ainsi être analysés, tout comme la qualité de nos formations à partir des résultats aux concours, des taux de titularisation.

Cette cartographie, par les analyses qu'elle induirait, fournirait au niveau de l'académie des éléments utiles au pilotage et mettrait en évidence au niveau national des difficultés partagées et des priorités à afficher.

L'ESPE d'Aix-Marseille va participer à cette expérimentation. L'IGAENR souhaite que notre ESPE se mette aussi dans ce processus et un entretien prochain entre le directeur de l'ESPE et le président de l'UP examinera notre participation à cette expérimentation.

M Cottron indique qu'à terme le budget de projet prendra la forme de cette cartographie économique.

## **5- Examen des maquettes de l'offre de formation de l'ESPE (voir maquettes fournies avec ordre du jour)**

- Cadrage – Informations (présenté par M Cottron)

M Cottron rappelle les principaux cadrages communs aux deux universités :

- le volume horaire maximum des masters MEEF fixé à 750h pour un master mono-disciplinaire et 850h pour un master pluridisciplinaire,

- la nécessité d'identifier un volume d'au moins 100h d'autres pratiques pédagogiques.

Il indique que l'engagement des étudiants et stagiaires sera valorisé dans leur cursus par un bonus, apporté au niveau d'une UE ou au niveau du semestre à partir de la rentrée 2018. La liste des activités hors maquette donnant droit à ce bonus sera établie et connue des usagers.

*M Faitg fait part de son étonnement quant à cette dernière mesure, les parcours adaptés ne pourront pas bénéficier de cette mesure puisqu'ils ne sont pas notés et elle évoque un problème d'éthique.*

*M Cottron rappelle que la liste ouvrant à des points supplémentaires sera établie collégialement et qu'il semble important de valoriser un engagement dans la formation comme cela se fait dans plusieurs UFR. Il ajoute que les parcours adaptés, c'est environ 20% des effectifs des masters.*

- Professionnalisation vers les MEEF en Licence (présenté par D Févin, Co-responsable à l'UP)

D Févin rappelle que le groupe de travail avait 2 lignes directrices : d'une part améliorer la qualité de la formation en préprofessionnalisation et d'autre part veiller à proposer une continuité dans les enseignements entre la licence et le master et éviter les « redites ». En plus des blocs disciplinaires et du stage, des enseignements transversaux seront proposées aux étudiants en S3 et S4. Chaque composante a fait des propositions de thématiques (par exemple « panorama des métiers » à l'UFR Lettres et Langues) qui seront accessibles à tous les étudiants en préprofessionnalisation (dans la limite de 100 étudiants par cours). En S5 et S6, les thématiques seront imposées afin que les étudiants entrants à l'ESPE aient le même niveau de connaissances.

Les lieux de stage seront fournis par le Rectorat.

Ce cadrage final sera présenté à la prochaine CFVU.

- Maquette MEEF 1<sup>er</sup> degré

M Cottron présente les principales évolutions de cette maquette, en l'absence de la responsable de la mention M Soulis en mission au Rwanda.

En M1, sont regroupées sous une même UE les disciplines humanistes (français, histoire-géographie, enseignements artistiques et LVE) et les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences, EPS) alors qu'actuellement on trouvait sous une même UE les mathématiques et le français, et sous une autre UE l'ensemble des autres disciplines de la polyvalence. Cette évolution permettra de donner plus de cohérence au niveau des UE, favorisera le travail entre équipes pédagogiques et permettra de diminuer sensiblement le nombre d'évaluations.

En M2, on retrouve sous une même UE « concevoir son enseignement » les didactiques de toutes les disciplines et la conception de ressources numériques. Le volume dédié à chacune des disciplines prendra en compte les enseignements suivis en M1 dans le cadre de la préparation à l'épreuve d'option du CRPE.

En M1 et M2, une réorganisation des enseignements non disciplinaires a été effectuée pour donner cohérence aux nouvelles UE et mieux traduire les objectifs de la formation. On retrouve ainsi une UE « construction d'une identité professionnelle » (CSE, SHSE, communication professionnelle, numérique, éducation morale et civique, inclusion) et une UE « développement professionnel réflexif » (recherche, accompagnement de stage, analyse de pratique, conduite de projet).

*S Charpentier demande comment les problématiques de la maternelle sont travaillées notamment l'acquisition du langage, qui est une priorité.*

*J M Meslier répond que les M1 ont des stages dans les 3 cycles et des enseignements spécifiques à chacun des cycles sont prévus, il n'est pas possible sur la maquette de détailler chaque sujet qui sera étudié : les intitulés sont suffisamment larges pour aborder les aspects prioritaires et fondamentaux de l'enseignement. La spécificité du cycle 2 est prise en compte tout en gardant un équilibre dans les notions abordées de cycle 1 et cycle 2.*

- Maquette MEEF 2<sup>nd</sup> degré (présentée par JM Meslier, responsable de mention)

JM Meslier présente la maquette générique des 14 parcours de cette mention.

Les principales évolutions par rapport à l'actuelle maquette sont au niveau des enseignements portés par l'ESPE, l'introduction d'un travail sur interdisciplinarité à chaque semestre du M1 préalable au projet interdisciplinaire et partenarial (commun PE, EE) développé en M2. Des heures ont aussi été dégagées en M2 permettant une appropriation des problématiques propres au continuum inter cycles et inter degrés (heures de préparation, stage effectué dans une école ou un établissement, heures de restitution). Concernant la partie disciplinaire organisée par les composantes, les seuls changements notables concernent le déplacement de volumes horaires entre les UE du M1.

JM Meslier indique que le volume des « autres pratiques pédagogiques » atteint 92h pour la partie portée par l'ESPE. La contribution des UFR à ces modalités pédagogiques est variable selon les disciplines, le global par parcours variant de 100h à 202h.

*M Faitg indique que le volume n'a pas changé et que la charge de travail est très importante, plus 60h de travail par semaine sont nécessaires, il faut prendre en compte les difficultés rencontrées par les étudiants, les arrêts maladie que cela engendre.*

*JM Meslier répond que les années de master sont une période de sacrifice à accepter. Un effort a été fait pour limiter le nombre d'évaluation dans cette nouvelle maquette.*

*M Cotttron indique que la loi impose cette situation de double statut, il rappelle toutefois que des propositions avaient été faites pour réduire le volume horaire de formation mais cela a été rejeté par la communauté.*

*O Himy précise que c'est la place du concours qui pose problème et qu'un étudiant faible ne comprendrait pas si on diminuait le contenu de préparation au concours.*

*JM Meslier rappelle que les 100h d'APP (autres pratiques pédagogiques) contribuent à diminuer le volume d'heures en présentiel, d'autre part, certains enseignements seront maintenant assurés en préprofessionnalisation, enfin il indique que parmi les ESPE, Poitiers est de celles qui a le moins d'heures maquette en M2.*

*E Espéret indique qu'aucune enquête, à ce jour, ne démontre formellement que moins d'heures de cours à l'ESPE nuiraient à la formation.*

*M Faitg fait remarquer que beaucoup d'étudiants en parcours adapté sont en souffrance, un bon étudiant doit pouvoir réfléchir dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas actuellement, la surcharge cognitive érode la passion pour le métier. Elle souhaite connaître le temps de travail personnel estimé.*

*M Cotttron répond que la base de calcul est 1607h de travail annuel incluant travail effectif (la responsabilité et la formation à l'ESPE) et travail personnel. Cette base repose sur 35h de travail semaine par un salarié. Il est évident qu'une responsabilité à raison de 9h semaine plus les heures de formation à l'ESPE et la somme du travail personnel conduit à un travail hebdomadaire bien plus important.*

*JM Meslier indique qu'on parle d'étudiants en bac+5, le niveau de responsabilité est élevé et la charge de travail est nécessairement importante.*

*O Himy précise que l'an dernier les prolongations de stage n'ont pas augmenté significativement (une prolongation est envisagée à partir de plus de 36 jours d'arrêt), un bilan est d'ailleurs présenté chaque année aux organisations syndicales.*

*C Specia relève elle aussi un mal être parmi les étudiants et une remise en cause pour certains de leur projet de carrière.*

*JM Meslier répond que beaucoup de personnes en souffrance dans leur métier décident de se lancer dans l'enseignement en s'inscrivant (stagiaires en reconversion du parcours 4).*

O Himy rappelle que les équipes éducatives sont évidemment sensibles aux conditions des étudiants le conseil de perfectionnement permet à l'ESPE et au rectorat d'améliorer certaines conditions de travail, par exemple le rectorat veille maintenant à affecter les stagiaires plus près de leur lieu de formation.

- Maquette MEEF Encadrement Educatif (présenté par H Dupont, responsable de mention)

H Dupont présente la maquette composée de 5 UE en M1 et 3 UE en M2. Sur les 500h en M1, beaucoup sont placées au début car le concours est avancé à mi-mars ce qui laisse moins de temps pour le travailler. L'UE recherche est plus conséquente qu'auparavant, les heures d'APP y ont été intégrées.

- Maquette MEEF Pratiques et Ingénierie de formation (PIF)

Parcours IPHD (Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés, Dépendance) (présenté par M Cottron en l'absence du responsable, J Bouchand indisponible)

Il rappelle que la maquette de cette formation, était, jusqu'à maintenant, hébergée sous une autre mention master. La formation, qui a été ouverte en 2008, est localisée à Niort. Elle ne présente aucun élément mutualisé avec les deux autres parcours de cette mention, mais des enseignements sont en commun avec la préparation à la certification CAPPEI.

Parcours FACo (Formateurs Accompagnement Conseil) (présenté par P Péaud responsable du parcours)

P Péaud indique que le volume horaire a été augmenté pour plus d'enseignement au numérique et de culture professionnelle. La structure est par blocs de compétences afin de permettre la délivrance de certifications par compétence.

Parcours CPES (Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Supérieur) (présenté par M Cottron en l'absence de D Escorcia responsable du parcours)

M Cottron précise que ce parcours présente avec le parcours FACo un volume important d'enseignements mutualisés. Il rappelle que les deux tiers des cours sont à distance selon différentes modalités et que les jeunes enseignants chercheurs disposent d'une décharge pour se former : tout cela devrait favoriser leur participation.

M Faitg demande si ce type de parcours existe ailleurs.

P Péaud répond que pour FACo, il n'y a pas, à sa connaissance de parcours similaire en France. De même, il n'existe aucun parcours lié à la pédagogie universitaire sous la forme du CPES proposé.

**Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur le projet global de l'offre de formation 2018-2021 :**

**Nombre de votants : 19 (12 présents et 7 procurations)**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 6**

**Ne prenant pas part au vote : 1**

**Le projet global de l'offre de formation 2018-2021 est adopté**

## 6- Questions diverses

Aucune question diverse n'ayant été formulée, le Conseil prend fin à 17h30.  
La prochaine séance du Conseil d'école se tiendra le 3 avril.

Le président de séance

Éric ESPERET



Le directeur de l'ESPE

Mario COTTRON



La secrétaire de séance

Hélène DESORMES







# CONSEIL DE L'ESPE DU 2 FÉVRIER 2018

## DÉCLARATION COMMUNE

Monsieur le Président,  
Mesdames, mesdemoiselles, messieurs les membres de ce Conseil,

Nos deux fédérations, la FSU et la FNEC-FP FO, représentées à ce Conseil, s'inscrivent pleinement dans l'appel FSU, FO, CGT et des organisations étudiantes et lycéennes relatif à une journée de mobilisation hier 1<sup>er</sup> février 2018.

Ces fédérations syndicales et ces organisations de la jeunesse ont réaffirmé leurs revendications :

- \* la nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- \* le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix
- \* l'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université
- \* le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications
- \* l'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac et du plan «étudiants» qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun au supérieur.

Sur cette base, ces fédérations et les organisations de la jeunesse appellent les lycéen-nes, les étudiant-es, les personnels des universités et des lycées à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale pour débattre des réformes, à se mobiliser sous toutes les formes décidées collectivement, y compris par la grève, dans les universités et les lycées pour alerter sur les dangers des réformes en cours.

Monsieur le Président, mesdames, mesdemoiselles, messieurs les membre de ce Conseil, je vous remercie de votre écoute.  
dede votre écoute.





## **Académie de Poitiers**

---

# **CONSEIL DE L'ESPE DU 2 FÉVRIER 2018 DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE**

Monsieur le Président,  
Mesdames, mesdemoiselles, messieurs les membres de ce Conseil,

Tout d'abord, la fédération FORCE OUVRIÈRE se félicite du résultat obtenu par sa liste à l'élection à ce conseil en décembre et de la place qu'elle occupe auprès des stagiaires qui reconnaissent en FORCE OUVRIÈRE l'organisation permettant de défendre leurs intérêts matériels et moraux ainsi que leurs droits, qu'il s'agisse de leur carrière, de leur rémunération ou de leurs conditions de travail. Chacun dans ce conseil connaît les positions et les revendications de la fédération FORCE OUVRIÈRE. Les mandats de notre fédération sont libres et indépendants.

Dans ce Conseil, comme à tous les niveaux, FORCE OUVRIÈRE sera un interlocuteur loyal tout en étant déterminé à faire aboutir les revendications des stagiaires. De ce point de vue là, la fédération FORCE OUVRIÈRE se félicite de la qualité du dialogue qu'elle entretient avec l'ESPE, ainsi qu'avec l'Administration Rectorale et les Directions Départementales des services Académiques. Je tiens d'ailleurs à remercier Mme Potier et Mme Chatendeau pour leur communication efficace.

Cela étant rappelé, il est nécessaire de revenir sur les conditions de l'élection à ce Conseil.

Tout d'abord, la fédération a été surprise de la « *correction* » apportée par l'article 3 de la proclamation des résultats de l'élection et l'a contesté. Après discussion avec le responsable du service juridique de l'Université, nous avons compris que, l'article 3 du procès-verbal était parfaitement réglementaire au regard du Code de l'Education. Nous souhaitons tout de même poser la question suivante : « *Est-ce démocratique, au sens étymologique du terme, la démocratie étant « le pouvoir du peuple », de « corriger », pour reprendre une nouvelle fois le terme employé, le résultat de l'élection, reléguant à un siège de suppléante, la tête de liste décidée par la fédération FO, au motif qu'elle est une femme ?* ».

Ensuite, puisque M. le MINISTRE a fait de la rentrée 2017 « *la rentrée de la confiance* », FC souhaite avoir des réponses à plusieurs questions dont les réponses ne figurent ni dans les documents de travail, ni dans les documents d'évaluation de la formation :

- \* combien de stagiaires sont éligibles en 2017-2018 à l'indemnité forfaitaire de formation ? Combien d'entre eux l'ont effectivement perçue ? Tous les stagiaires éligibles à cette indemnité l'ont-elle reçue ou la recevront-elle ? (// ordre de jour sur le budget).
- \* combien y-a-t-il eu de licenciements de stagiaires pour l'année 2016-2017 ? Combien y-a-t-il eu de redoublements ? Un stagiaire ancien contractuel licencié à l'issue de son stage peut-il se voir confier de nouveau des contrats ? (// ordre du jour Examen des maquettes de l'offre de formation de l'ESPE p. 11 dossier HCERES éval formation MEEF 2d degré)).

Monsieur le Président, mesdames, mesdemoiselles, messieurs les membres de ce Conseil, je vous remercie de votre écoute.





Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle**

## **Académie de Poitiers**

Point 3 ODJ Maquettes :

« en cas de vote » : s'agissant des maquettes de l'offre de formation ou du budget, il n'est pas dans les mandats de notre fédération de participer à une discussion visant à faire des choix qui sont contraints par la réforme de la maîtrise que, au plan national et à tous les niveaux, notre fédération combat. De ce point de vue là, notre fédération ne porte pas de jugement sur la qualité du travail ayant permis la réalisation des documents préparatoires qui nous sont parvenus. **Néanmoins, la fédération FORCE OUVRIÈRE refuse de participer au vote et demande à ce que cela soit inscrit au PV s'il vous plaît.**

Même déclaration pour le point 4 de l'ODJ

remercie de votre écoute.

Maxime Faigt

étudiante PA PLC, Espe site de la Charente

